

Nice, le 08 septembre 2022

Vigilance Feux de forêt pour le vendredi 09 septembre 2022 : Fermeture des massifs de l'Esterel et du Tanneron

Demain, vendredi 09 septembre 2022 :

2 massifs forestiers du département sont fermés : L'Esterel et Le Tanneron. L'accès et la circulation y sont interdits. Ils sont signalés en rouge sur la carte jointe.

L'accès aux massifs du Littoral Centre et ceux des Iles est déconseillé et les travaux y sont interdits (en orange sur la carte)

L'accès aux massifs des Paillons et des Corniches est autorisé. Les travaux y sont possibles uniquement de 05h00 à 13h00 (en jaune sur la carte).

Les autres massifs du département sont ouverts (en vert sur la carte).

Pour rappel, l'emploi du feu est strictement interdit sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes du 1er juillet au 30 septembre et la plus grande prudence est recommandée aux abords des massifs. La prévention des feux de forêts passe par le respect de quelques règles rappelées ci-dessous.

Rappel des conseils généraux de comportement à adopter :

- n'allumez pas de feu à proximité des massifs boisés ;
- ne jetez pas les mégots de cigarettes par la fenêtre de la voiture;
- respectez les interdictions d'accès signalées;
- si vous êtes témoin d'un début d'incendie, donnez l'alerte en localisant le feu avec précision, en composant le numéro 18 (ou 112, numéro européen).

Plus d'informations sur la prévention, les consignes de comportement, la réglementation de l'emploi du feu et la cartographie du risque d'incendie sur le site Internet des services de l'Etat : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes/>

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence. Soyons vigilant et protégeons nos forêts et notre patrimoine environnemental. 147 Boulevard du Mercantour
06200 NICE

Bureau de la

Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



Prefecture06